



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet :** Plan de développement des déplacements cyclables - « Sceaux à vélo - 2016-2020 »  
programme d'actions triennal - demande de subventions à la Région Ile-de-France

Séance du 16 mai 2018

Convocation du 9 mai 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le seize mai à 20 h 05, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Lequeux, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Thierry Legros par M. Christian Lancrenon,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
M. Thibault Hennion par M. Philippe Laurent,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,  
M. Timothé Lefebvre par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Catherine Arnould par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,  
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etaient absents :

Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 16 mai 2018

**OBJET : Plan de développement des déplacements cyclables - « Sceaux à vélo - 2016-2020 » programme d'actions triennal - demande de subventions à la Région Ile-de-France**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 instituant l'obligation d'élaborer un Plan de déplacements urbains dans la région Ile-de-France,

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 instituant le développement de transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé,

Vu le plan de déplacements urbains d'Île-de-France adopté par la délibération du Conseil régional n° CR36-14 du 19 juin 2014,

Vu le plan vélo régional de la région Ile-de-France,

Vu le plan de développement des circulations douces dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu sa délibération du 24 juin 1999 par laquelle la ville de Sceaux a adopté le principe de l'élaboration d'un plan local de modération de la vitesse,

Vu sa délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2003 approuvant le plan des circulations douces – programme de pacification de la circulation automobile sur le territoire communal,

Vu sa délibération du 1<sup>er</sup> février 2007 approuvant le Plan de développement des déplacements cyclables « plan vélo »,

Vu sa délibération du 31 mars 2016 approuvant le plan de développement des déplacements cyclables de la ville de Sceaux, dit « Sceaux à vélo - 2016-2020 »,

Vu le plan des circulations douces de la ville de Sceaux,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

PROLONGE la période du plan de développement des déplacements cyclables de la ville de Sceaux, dit « Sceaux à vélo - 2016-2020 » sur l'année 2021.

APPROUVE le programme d'actions triennal annexé à ce plan.

AUTORISE le maire à solliciter de la Région des subventions au taux maximum.

AUTORISE le maire à signer les documents afférents.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux subventionnés par la Région avant notification, à tenir la Région informée des réalisations et à supporter au moins 30 % de financement sur fonds propres sur le montant HT des travaux, à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*M. Jean-Jacques Campan*